



25.06.2015

Communiqué de presse

Augmentation du taux de décrochage scolaire en 2012-2013

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse publie sa 9^e étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg. Elle porte sur les élèves qui ont quitté l'école soit au cours soit à la fin de l'année scolaire 2012-2013 sans diplôme ni certification, soit 1 643 élèves. Parmi ces élèves, 779 sont des décrocheurs. Le taux de décrochage s'élève ainsi à **11,6%** en 2012-2013, alors qu'il était de 9,2% l'année précédente. Quatre directions ont été retenues par le ministère pour réduire ce taux :

- un projet de loi sur la **cohérence de l'orientation** scolaire et professionnelle ;
- une offre scolaire plus **diversifiée** ;
- un **symposium** sur le décrochage scolaire organisé en juillet 2015 dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne ;
- un renouvellement du concept de **remédiation** comme alternative au redoublement.

Depuis 2003, le ministère assure un suivi personnalisé des élèves qui ont quitté l'école sans diplôme. Le relevé nominatif de ces jeunes est établi de mois en mois à l'aide du « fichier élèves », système informatique centralisé de gestion des élèves de l'Éducation nationale. Les collaborateurs de l'Action locale pour jeunes (ALJ) contactent individuellement chaque décrocheur pour l'interroger sur les raisons de son arrêt et sur sa situation personnelle. Le cas échéant, l'ALJ propose son soutien pour la recherche d'une formation ou d'une école.

1 643 décrocheurs en 2012-2013

Pendant l'année scolaire 2012-2013, 1 643 élèves ont quitté l'école sans diplôme (1 680 en 2011-2012).

Parmi ces 1 643 élèves,

- 779 sont des **décrocheurs**: ils ont définitivement quitté l'école ; parmi eux :
 - 88 ont trouvé un emploi (159 en 2011-2012) ;
 - 51 sont inscrits dans une mesure d'emploi (67 en 2011-2012) ;
 - 207 s'étaient réinscrits dans une école et ont à nouveau décroché (124 en 2011-2012) ;
 - 433 sont sans aucune occupation (299 en 2011-2012) ;
- 415 se sont entretemps inscrits dans une autre école au Luxembourg (141) ou à l'étranger (274), le plus souvent en Belgique (en 2011-2012, 304 jeunes s'étaient réinscrits au Luxembourg et 271 à l'étranger) ;
- 449 n'ont pas pu être joints malgré les efforts de l'ALJ (456 en 2011-2012). La grande majorité de ces anciens élèves a très probablement quitté le pays.

Certains groupes d'élèves davantage à risque

La présente étude confirme que certains groupes d'élèves courent un plus grand risque de décrocher:

- les garçons plus que les filles ;
- les élèves de nationalité étrangère ;
- les élèves de la 9^e pratique ainsi que du régime professionnel ;
- les élèves avec un retard scolaire d'au moins deux années.

Les raisons du décrochage

Les jeunes contactés par l'ALJ invoquent principalement les raisons suivantes pour expliquer leur abandon scolaire :

- échec scolaire (raison invoquée par 24,6% des jeunes) ;
- mauvaise orientation (24,8%) ;
- incapacité à trouver un poste d'apprentissage ou résiliation du contrat (12,2%) ;
- manque de motivation à poursuivre une formation scolaire ou fréquenter l'ancienne école (8,2%) ;
- raisons personnelles (7%).

Augmentation du taux de décrochage après 4 années de stabilisation

En comparant les chiffres 2012-2013 avec ceux de 2011-2012, on constate que beaucoup moins de décrocheurs se sont réinscrits dans une école au Luxembourg (141 contre 304) et que les décrocheurs sans aucune occupation sont bien plus nombreux (433 contre 299).

Ces changements se reflètent dans le pourcentage des jeunes ayant définitivement quitté l'école sans diplôme, qui s'élève à **11,6 %** en 2012-2013. Ce pourcentage s'était stabilisé autour de 9% entre 2008-2009 et 2011-2012 alors qu'il était de 17,2% en 2003-2004, première année de suivi des décrocheurs. Le Luxembourg avait ainsi atteint un taux inférieur à 10%, seuil visé par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie 2020.

Les **mesures** prises jusqu'à présent par le ministère et les lycées sont nombreuses et diversifiées (suivi systématique des décrocheurs, classes mosaïques pour élèves à comportement difficile, cours d'orientation et d'initiation professionnelles, École de la 2^e chance, projets culturels, projets « jeunes » avec l'Adem, etc.).

Mais trop souvent, elles ne font que répondre au décrochage au lieu de le prévenir. L'augmentation constante du nombre d'élèves orientés au régime préparatoire après l'école fondamentale (12,8% en 2011 ; 17,6% en 2014) traduit en effet des faiblesses tôt acquises, puisque sont dirigés vers cette voie de l'enseignement secondaire technique les élèves n'ayant pas atteint les socles de compétences exigés à la fin de l'enseignement fondamental. La **prise en charge individuelle** visée par le programme gouvernemental devra aider à identifier au plus tôt les faiblesses de chaque élève. Aux lycées, le projet de loi sur la **Maison de l'orientation et la cohérence de l'orientation scolaire et professionnelle** permettra un meilleur accompagnement et une orientation plus motivante pour l'élève.

La version actualisée du *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg* (à paraître fin 2015) et des résultats de l'étude *NEETs - Not in Education, Employment or Training* (à paraître début 2016) du Service national de la jeunesse permettront une analyse approfondie des **causes** du décrochage et d'adapter les mesures existantes.

Le **symposium** « Staying on track » sur le décrochage scolaire organisé en juillet 2015 dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne sera l'occasion de dresser le bilan des bonnes pratiques dans la lutte contre le décrochage scolaire.

L'étude complète est téléchargeable sur le site du ministère :

<http://www.men.public.lu/catalogue-publications/secontaire/statistiques-analyses/decrochage-scolaire/decrochage-12-13/fr.pdf>

La version imprimée peut être commandée auprès du Service des statistiques et analyses du ministère, tél. 247 85960, email: statistiques@men.lu